

PRIME AIR BOIS

DOSSIER DE DEMANDE D'ATTRIBUTION

L'amélioration de la qualité de l'air est un sujet de préoccupation majeur pour Toulouse Métropole qui, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), a voté un programme d'actions spécifique sur la Qualité de l'Air visant à diminuer les émissions polluantes du territoire.

Le transport routier est reconnu pour être le principal responsable des émissions de NO2 et de PM10, mais les dispositifs de chauffage au bois anciens et les foyers ouverts sont de forts émetteurs de particules fines (PM2.5) qui contribuent largement au déclenchement des épisodes de pollution hivernaux.

De quoi s'agit-il ?

Le renouvellement d'un appareil ancien par un appareil plus performant constituant une solution efficace pour réduire les impacts sur la qualité de l'air d'un dispositif de chauffage alimenté au bois, Toulouse Métropole a décidé de mettre en place un « Fonds Air Bois » de soutien au renouvellement du parc de « cheminées à foyer ouvert ».

Cette aide financière réservée aux particuliers s'élève à 500€, elle est attribuée sous conditions de revenus et sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Vous habitez l'une des 37 communes de Toulouse Métropole.
- Votre logement est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans.
- Le revenu net fiscal annuel du ménage doit être inférieur à 28 800 €/an.
- Vous utilisez une cheminée ouverte ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002.
- Un justificatif de destruction de l'ancien appareil en déchetterie sera une pièce indispensable au versement de la prime.
- Votre nouveau matériel (poêle ou insert) doit disposer du label « Flamme Verte 7 étoiles » ou équivalent. (Retrouvez la liste des appareils labellisés sur <http://www.flammeverte.org/appareils>).
- L'installation devra être effectuée par un professionnel qualifié Quali'Bois par Qualit'Enr ou Qualibat Bois énergie. (Retrouvez la liste des installateurs qualifiés sur <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/professionnels>).

Un seul dossier sera accepté par foyer fiscal.

L'aide accordée sera cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, et les autres aides disponibles.

**LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉ
AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.**

par mail : primeairbois@toulouse-metropole.fr
ou par courrier postal : Toulouse Métropole
Direction Environnement Énergie « Prime Air Bois »
6 rue René Leduc, 31500 Toulouse

Quelles sont les démarches à accomplir ?

AVANT LES TRAVAUX : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE (1^{re} étape)

- 1. Contactez des professionnels qualifiés** et faites établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions nécessaires présentées ci-avant.
- 2. Téléchargez le dossier** sur le site internet de Toulouse Métropole.
<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/qualite-de-l-air/prime-air-bois>
Vous pouvez aussi trouver cet imprimé dans toutes les mairies de la métropole et les mairies annexes de Toulouse.
- 3. Avant d'engager les travaux**, envoyez le dossier de demande d'aide à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Fiche 1 : « DEVIS ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR », remplie avec l'installateur choisi, signée par le bénéficiaire et l'entreprise.
- Fiche 2 : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », dûment complétée par le bénéficiaire.
- Un justificatif de résidence principale : copie de la première et la dernière page de votre taxe d'habitation. Cas particuliers : Si vous êtes propriétaire bailleur : joindre la taxe d'habitation du locataire, et si vous êtes un nouveau arrivant, faire parvenir une copie de l'acte notaire ou bail).
- Une copie complète du dernier avis d'imposition.
- Une photo de l'appareil de chauffage à remplacer, en fonctionnement, et en plan large afin de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé. Celle-ci pourra être utilisée par Toulouse Métropole pour ses besoins de communication.

4. Après vérification de la recevabilité du dossier et étude des pièces par le service instructeur, vous recevrez un courrier ou un courriel vous informant de l'attribution de la prime et de l'éligibilité de votre dossier. **Ce n'est qu'après avoir reçu cet avis d'attribution que vous pourrez signer le devis et engager les travaux.**

À LA FIN DES TRAVAUX : DEMANDE DE VERSEMENT (2^e étape)

Après achèvement des travaux, vous devrez nous faire parvenir les documents suivants :

- La lettre de demande de versement de la prime.
- La facture certifiée acquittée de l'installateur.
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire.
- L'attestation d'élimination de l'ancien appareil (CERFA 14012-01 à demander à votre installateur) ou, dans le cas d'un remplacement de foyer ouvert : un certificat sur l'honneur attestant le remplacement du foyer ouvert (mise hors d'usage).
- Une photo illustrant la réalisation des travaux. Celle-ci pourra être utilisée par Toulouse Métropole pour ses besoins de communication.

Une notification vous sera adressée par courrier et la prime sera versée par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire des travaux.

FICHE 1 – DEVIS ET DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR

DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR

(à remplir par le demandeur)

NOM, Prénom :

Adresse N° : Voie :

Code postal : Ville :

Tél. : Adresse mail :

Adresse du logement si différent (pour les propriétaires bailleurs)

Nom de l'occupant :

Adresse N° : Voie :

Code postal : Ville :

DEVIS

(à remplir par l'entreprise)

Nom de l'entreprise :

et

Nom du signataire :

N° RM, RCS ou SIREN :

Qualification Qualibois / Qualibat Bois énergie :

Adresse e-mail : Tél. :

Type d'appareil à remplacer :

Coût du démontage et évacuation :

Type d'appareil neuf (insert, poêle, chaudière...) :

Marque :

Modèle :

Émissions de poussières : mg/Nm³

Puissance nominale : kW

Rendement : % – Taux de CO : %

Label Flamme Verte 7 : OUI Équivalent ADEME

Coût :

Fournitures et équipements¹ : (ex : grilles, hotte, dallage...) :
.....
.....

Coût :

Tubage : Coût :

Main d'œuvre : Tarif horaire :

Temps passé : Total :

TOTAL HT en Euros :

Taux de TVA en % :

TOTAL TTC en Euros :

DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

(à remplir par le demandeur)

Je soussigné(e) (bénéficiaire),

Nom : Prénom :

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002,
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
3. M'engage à faire éliminer l'ancien appareil et fournir une attestation de dépôt en déchèterie avec ma demande de versement de la prime(hors foyer ouvert),
4. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
6. Accepte le principe d'une visite de courtoisie sur rendez-vous afin d'échanger sur le nouvel équipement.
7. En cochant cette case, je consens à ce que mes données à caractère personnel soient traitées par la collectivité, dans le cadre de ma demande de subvention « Prime Air Bois».

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de subvention « Prime air-bois ». Toulouse Métropole est responsable du traitement, représentée par la Direction Environnement Énergie. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à Toulouse Métropole – Direction Environnement Énergie – ABC – 6 rue René-Leduc - BP 35821 - Toulouse Cedex 5 ou par email à primeairbois@toulouse-metropole.fr. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant. La base légale de ce traitement est le consentement.

Fait à : Le :

Signature du bénéficiaire

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ENTREPRISE

(à remplir par l'entreprise)

Je soussigné(e) (représentant de l'entreprise, Cf points 1 à 3),

Nom : Prénom :

Entreprise / société :

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002.
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la facture sont exacts.
3. M'engage, si le bénéficiaire de l'aide en fait la demande, à faire éliminer l'ancien appareil auprès d'une entreprise agréée ou en déchetterie (destruction obligatoire hors démontage ou fermeture d'une cheminée ouverte) et à remettre une attestation CERFA 14012-01 ou un certificat de dépôt en déchetterie au bénéficiaire de l'aide, cette pièce étant exigée pour le versement de la Prime Air Bois.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise

FICHE 2 – RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

(À remplir par le demandeur)

LE DEMANDEUR

Civilité

Nom :

Prénom :

Situation professionnelle

- Actif
 Retraité
 Autre, sans activité

Statut par rapport au logement concerné

- Propriétaire occupant
 Propriétaire bailleur
 Locataire ou occupant à titre gratuit

Année de naissance :

Adresse du logement concerné par l'aide

Code Postal : Commune :

Mail : Tél. :

LE LOGEMENT CONCERNÉ

Type de logement :

- Maison Appartement
 avec jardin sans jardin

Surface chauffée : m²

Période de construction : avant 1949 1949-1975 1975-1990 1990-2005 après 2005

LES JUSTIFICATIFS FOURNIS – À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

Justificatif de résidence principale

- Copie de la première et dernière page de votre taxe d'habitation
ou
 Attestation de domicile (copie acte notarié ou RIB à la nouvelle adresse)
pour les nouveaux propriétaires

Justificatif de ressources

- Avis d'imposition

LA PRIME AIR-BOIS

Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ?

- Améliorer la qualité de l'air de mon logement
- Économiser du bois/de l'énergie
- Gagner en confort/chaleur
- Améliorer la qualité de l'air extérieur (santé/environnement)
- Autre :

Comment avez-vous connu cette aide ?

- Supports de la Métropole (site Internet ou/et magazine de Toulouse Métropole, réseaux sociaux...)
- Presse papier
- Presse autre (web, TV...)
- Professionnel (installateur, ramoneur, vendeur de bois)
- « Bouche-à-oreille »
- Événement (salon, foire, réunion d'information...)
- Autre :

VOTRE ANCIEN SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU BOIS

Système de chauffage

- foyer ouvert
- foyer fermé / insert
- poêle
- cuisinière
- puissance :
- année d'installation :

Type d'usage

- chauffage principal
- chauffage d'appoint

Type de combustible

- bois bûche
- granulés / pellet
- bois de récupération (à préciser) :
- estimation du volume de bois consommé :

Photo de l'appareil à remplacer en fonctionnement (plan large, permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé).

Photo de l'ancien système.

(Celle-ci pourra être utilisée par Toulouse Métropole pour ses besoins de communication, vous pouvez vous y opposer en cochant cette case)

VOTRE NOUVEL APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Système de chauffage

- foyer fermé / insert
- poêle à bois bûche
- poêle à granulés
- puissance :

Type d'usage

- chauffage principal
- chauffage d'appoint

Type de combustible

- bois bûche
- granulés / pellet
- bois de récupération (à préciser) :